

9 FEV. 2010

2AME

SARL au capital de 400.200 €

Siège social : La Motte

49220 LE LION D'ANGERS

LES SOUSSIGNES

- Monsieur Alain MOREAU
- Madame Murielle MOREAU

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la SARL 2AME pour désigner d'un accord commun les premiers gérants de la société, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de ladite société.

A CET EFFET, ILS ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

I - NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés nomment en qualité de co-gérants de la société :

- Monsieur Alain MOREAU
- Madame Murielle MOREAU

pour une durée illimitée.

Monsieur Alain MOREAU et Madame Murielle MOREAU n'entreront effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Monsieur Alain MOREAU et Madame Murielle MOREAU déclarent accepter les fonctions de co-gérants qui viennent de leur être confiées. Ils affirment n'exercer aucune fonction et n'être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DES GERANTS

Les co-gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

III - REMUNERATION DES GERANTS

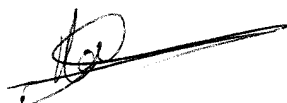
En rémunération de leurs fonctions, les co-gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée par assemblée générale.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacements sur justificatifs.

Fait à LE LION D'ANGERS,

Le 20/01/2010

Alain MOREAU



Murielle MOREAU

